



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE

Commission des Droits de la Femme dans les pays euro-méditerranéens

RÉUNIONS

Judi, 11 avril 2013

de 15:00 à 18:00

Parlement Européen, BRUXELLES

PROCES-VERBAL

Dans le cadre de la 9^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, la Commission des Droits de la Femme de l'AP-UpM a tenu sa réunion le 11 avril 2013 au Parlement européen à Bruxelles, sous la présidence de Mme Samira MERAI-FRIAA, membre du Bureau de l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne, Chargée de la Législation et des Relations avec le gouvernement et la Présidence de la République.

Mme Akila HACHICHI, Vice-présidente de la commission et membre de l'Assemblée Populaire Nationale Algérienne a participé à cette réunion. Tandis que les deux autres Vice-présidents: Mme Mulita MULIC, membre du Parlement Croate, et M. Sergio SILVESTRIS, membre du Parlement européen n'ont pas pu être présents.

Ont participé à cette réunion des délégations du Parlement européen et des parlements nationaux: Algérie, Allemagne, Danemark, Grèce, Luxembourg, Maroc, Mauritanie, Palestine, Suède, Tunisie et Turquie.

La réunion a abordé les points suivants:

1. **Approbation du projet d'ordre du jour:**

L'ordre du jour a été adopté.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission tenue à Bruxelles le 24 janvier 2013:

Le procès-verbal de la réunion de la commission a été approuvé sans modification.

3. Déclaration de la Présidente:

Mme Samira MERAI-FRIAA a souhaité la Bienvenue aux membres de la commission, et les a remerciés pour les efforts qu'ils ont déployés et leur coopération pour assurer le succès des travaux de la commission. Elle a également remercié l'administration du Parlement européen pour sa coopération avec l'administration de l'Assemblée nationale constituante tunisienne pour la bonne organisation de cette réunion.

Elle a ensuite informé les membres de la commission qu'elle a participé, en sa qualité de Présidente de la commission des droits des femmes, au Forum de la société civile qui s'est tenu à Marseille du 4 au 7 Avril 2013.

La présidente a souligné que la région euro - méditerranéenne vit une période de transition politique et sociale avec de nombreuses difficultés économiques dans les deux cotés de la Méditerranée, et que la femme est confrontés actuellement à de nombreux défis:

- Premièrement: garantir ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels, et consacrer le principe de la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans la constitution et les lois, étant donnée que le principe de l'égalité est une valeur constante et un des droits humains fondamentaux.

- Deuxièmement: lutter contre la violence qui augmente jour après jour, en particulier avec le phénomène croissant de l'extrémisme.

- Troisièmement: améliorer la situation économique des femmes qui sont les premières victimes, chaque fois que la situation s'aggrave dans la région.

Par conséquent, la participation des femmes dans l'élaboration des politiques économique, social et culturel est une garantie pour le développement, l'égalité et la réussite de la transition démocratique.

La commission des droits de la femme a choisi le thème «Le rôle des femmes dans les nouvelles gouvernances» pour se concentrer sur l'importance de la présence de la femme dans les postes de décision dans la vie politique, mais malheureusement on constate aujourd'hui, que les femmes sont absentes dans les gouvernements arabes, en particulier ceux en transition, et leurs situations restent en deçà des ambitions et des espoirs escomptés dans un grand nombre des pays du Nord.

Puis, la Présidente de la commission a présenté les principales propositions contenues dans le projet de recommandation qui sont les suivantes:

- Développer le principe de parité démocratique, intégrer l'approche genre par tous les gouvernements, et œuvrer pour atteindre la parité dans les plus importants postes de décision tant au niveau gouvernemental que parlementaire.

- Adopter le système de co- présidence entre les hommes et les femmes des institutions nationales et locales dans les pays euro – méditerranéens, afin de renforcer les compétences en leadership des femmes dans le domaine politique et consolider le principe de parité.

- La mise en place d'un Lobby euro-méditerranéen des femmes (à l'instar de Lobby européen) qui agit pour faire pression sur l'Union pour la Méditerranée et ses organes, ainsi que sur les gouvernements en vue de faire progresser les conditions des femmes.

- Créer un observatoire euro - méditerranéenne de la parité entre les femmes et les hommes pour recueillir, analyser, et diffuser des données ventilées par sexe à tous les niveaux.

- Lutter contre la violence à l'égard des femmes à travers la promulgation des lois en veillant à leur application, et l'intensification des programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la violence et toutes les formes de discrimination contre les femmes afin d'assurer l'inviolabilité physique et psychologique de la femme.

4. Échange de vues sur les amendements présentés et adoption de projet de recommandation:

Mme Samira MERAI-FRIAA a indiqué que, compte tenu du grand nombre d'amendements proposés au projet de recommandation, qui s'élevait à 32 amendements (présentés par l'Algérie, la Tunisie, le Parlement européen, la Croatie et la Turquie), elle a préparé un document comprenant des amendements de compromis en français qui ont été distribués au début de la réunion pour faciliter la discussion et l'approbation des projets de recommandations.

Ce document a été apprécié par les membres de la commission, mais ils ont exprimé leur regret de ne pas le recevoir dans un temps raisonnable avant la réunion et en trois langues.

Après la discussion des propositions d'amendements, les membres de la commission ont adopté le projet de recommandation à l'unanimité.

Avant la fin de la réunion, la représentante du Parlement Hellénique a proposé un projet de déclaration de solidarité avec les femmes grecques qui voient leurs droits les plus essentiels, comme le droit au travail, à la maternité, à la retraite, à une vie digne, être bafoués par la crise actuelle en Grèce.

Malgré l'expression des membres de la commission de leur sympathie avec la femme grecque et sa souffrance à cause de la violation de ses droits, la plupart des membres ont refusé de publier une déclaration lui est consacrée, vu l'existence d'autres femmes dans de

nombreux pays qui souffrent aussi des problèmes et des abus comme la Palestine, la Syrie et autres pays.

Ils ont proposé de remplacer la déclaration par un paragraphe qui sera ajouté au projet de recommandation (paragraphe avant dernier) comme suit: «La commission exprime sa solidarité avec toutes les femmes des pays euro- méditerranéens, et s'indigne devant toutes formes de violence, d'occupation, d'oppression et d'injustice sociale et économique".

Mais, Mme Sari Essayah, membre du Parlement européen s'est opposée au mot «occupation», et après une longue discussion entre les membres de la commission, ils se sont mis d'accord pour garder ce paragraphe, en tenant compte de la réserve de la Députée Européenne.

A la fin de la réunion, Mme Samira MERAI-FRIAA a remercié les membres de la commission pour la discussion riche et fructueuse qui a eu lieu, en indiquant que le projet de recommandation sera soumis à la plénière pour approbation.

Elle a suggéré que la commission discutera le thème «femme et création d'emplois" lors de la prochaine Session de l'AP-UpM.